

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisse communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

- Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ormont de France 1877
F 54

Sergniat

Un hameau

A la commune d'Ormont de dessous

De la Paroisse d'Ormont, Agence du même lieu

V. Rige

Du Léman

Le versant Pontay, et Sergniat de dessous, qui font des hameaux dans l'arrondissement du premier 1/4 d'heure, dont le premier contient env. 17. Maisons le second 8. Et le troisième 6. et dont les environs sont parsemés de diverses Maisons Isolées. — Dans le second 1/4 d'heure sont le Bont et Crétaz, hameaux qui contiennent le premier env. 7. Maisons, et le second 15.

Dans l'arrondissement du troisième 1/4 d'heure sont les fermes du Corp et Fontaines qui contiennent env. 20. Maisons Isolées ou Champêtres, Enfin la Vallée de derrière le moulin, dont la sortie est très souvent impraticable dans la saison rigoureuse de l'hiver.

La variation des habitations des Pères et des Mères empêché de les appliquer au Juste

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? Depuis celle du Sepay $\frac{1}{2}$ heure, et depuis celle de Leisin $\frac{3}{4}$ d'heure

a. Leurs noms. Sepay et Leisin

b. Leurs distances réciproques. Une lieue ou une lieue

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? La lecture, le chant, la Récitation, l'écriture orthographe, l'arithmétique et les prières, les principes de la Religion

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? Depuis la S. Martin jusqu'à l'Annonciation

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? Le Nouveau Testament, les Psalms, les Cathédrales d'Osterwald de Bern; et celui de Rütli Le Noir

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? Les préceptes observés sont des règles verbales

9°. Durée de l'école chaque jour? Environ 6 heures plus ou moins suivant le nombre des enfants qui se renouvent

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? Classés nouvellement en trois écoles

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? Le Consistoire examinoit les concourans = Et le Gouverneur expédioit la patente

b. D'où est-il? D'Ormont-Dessous

c. Son nom Philippe Benjamin Strablain

(3)

d. Son âge. 22. Ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? Nouvellement marié

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? Depuis un An

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? Audit Ormont où il substituoit son père auquel il a succédé

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? Il est chargé d'une partie des lectures qui se font dans l'église alternativement avec les trois autres Régens Et soutient le chant du Psalme à son tour.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? 40. à 50. dont la plus grande partie de Garçons

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? 0

15°. Bâtiment de l'école. 0

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? 0

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? Dans la Maison audit Régent

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? Il la fournit lui même

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. Le Régent lui même

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *En tout 38. francs dont 27. provient des caisses Communales, et 11 francs de la bourse de la commune. Lesquels se payent en Argent.*

A. En argent, bled, vin, ou bois? 0

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? 0
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? 0
 - c. Fondations? 0
 - d. Caisses communales? 0
 - e. Biens d'église? 0
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? 0
 - g. De biens-fonds? 0
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? 0

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National. par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Sepay*a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village avec un nombre de maisons isolées*b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Appartenant à la Commune d'Ormont de Joux*c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Regene d'Ormont*d. District *District d'Argle*e. Canton *Canton du Lennox*2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Le Village de Sepay contient une quarantaine de maisons*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *La Combar, & la Moise, hameaux éloignés du village de Sepay d'un petit quart d'heure, avec un grand nombre de maisons isolées*a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Quant à l'éloignement de chacune du lieu de l'école & au nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent, le local de l'école oblige les particuliers d'être ambulants tantôt dans une partie tantôt dans une autre, de sorte qu'on ne peut pas précisément dire le nombre des enfants en chaque lieu, mais la partie peut avoir environ quatre à cinq lieues de circonférence.*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

109
p. 55